



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 21 AVRIL 2026**  
**Compte-rendu succinct**

---

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 16 avril 2026, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

20 membres présents : M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT, M. THEOPHILE, M. CHARPENTIER, M. DEVOOGHT.

3 procurations : M. PERROTTE (pouvoir à Mme LAVRADAS), Mme LECOCQ (pouvoir à M. DEVOOGHT), Mme RAMOS CLETO (pouvoir à M. THEOPHILE).

Secrétaire de séance : Mme BOULNOIS

\*\*\*

✚ **Désignation des élus délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

- ✓ **Délibération 2026-10** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 6 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, et décide de procéder à l'élection des 6 administrateurs, conformément à l'article R. 123-8 : à l'issue du scrutin, il proclame élus les administrateurs suivants : Mme CORREIA DANTAS, Mme BOULNOIS, Mme LAVRADAS, M. PEROTTE, Mme GALINDO, Mme BOILLON, et dit que le Maire nommera par arrêté, les administrateurs du CCAS, issus du champ de l'action sociale.

✚ **Désignation des élus à la Commission d'Appel d'Offre**

- ✓ **Délibération 2026-11** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants ; à l'issue du scrutin, il proclame élus les membres suivants titulaires et suppléants :  
MM. ACCARD, WALLIEZ, CONDAL en titulaires  
Mme BOILLON, MM BAR et FROMONT

✚ **Désignation des élus au sein des commissions communales**

- ✓ **Délibération 2026-12** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la création des commissions suivantes :
  - Une commission fleurissement et embellissement de la ville qui sera composée de 5 élus et 5 administrés non élus

- Une commission dédiée à la condition animale qui sera composée de 5 élus et des administrés non élus
- Une commission dédiée aux affaires scolaires et périscolaires composée de 4 élus + 4 parents d'élèves, habitants de Noailles, utilisateurs du service et à jour de leur facturation
- Une commission dédiée au projet de rénovation des vestiaires du Foot qui sera composée de 5 élus et de 5 membres de l'association ASNC

Il proclame élus les membres suivants titulaires et suppléants :

- Commissions fleurissement et embellissement de la ville :  
Mmes GODON, GALINDO, BOULNOIS  
MM. MILLASSEAU, CONDAL
- Commission condition animale :  
Mmes GODON, DENIZART, GALINDO  
MM CONDAL, MILLASSEAU
- Commissions affaires scolaires :  
MM ACCARD, BAR, CHARPENTIER  
Mme LAVRADAS
- Commissions rénovation vestiaires Foot :  
MM. FROMONT, CHARPENTIER, BAR  
Mme LAVRADAS

Il dit que le/les Maires adjoints chacun dans leur délégation, pourront vice présider la commission ou remplacer le Maire en son absence, et que le Maire nommera par arrêté les administrés non élus au Conseil Municipal au sein des commissions

#### Désignation des membres du Conseil Municipal au sein d'organismes locaux et extérieurs

- ✓ **Délibération 2026-13** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres du Conseil Municipal suivants au sein des associations ou organismes :

##### *Commission communale des Impôts Directs :*

16 titulaires :

MM. BIBERON, ACCARD Cyprien, WALLIEZ Eric, CAMBOU Jacques, CHARPENTIER Jérôme, DEVOOGHT Alain, BAR Christophe, Yann LIGONIERE, Denis TAMION, Daniel COPPENS, Patrick THEOPHILE.

Mmes CORREAIA DANTAS, GLELE-TAMION Anita, GALINDO Nathalie, BOULNOIS Bénédicte, LECOCQ Céline

16 suppléants :

MM. François BISMES, Patrick BRIGAUD, Gérard ANNOEPEL, Jean Claude BALLEGER, Jean Batiste GARCIA, Maxime PREUVOST, Gérard ECKERT, Jean Claude NYSENS, Laurent VIDECOQ, Jean Pierre EVENAS, Claude TAVIAUX, Christian TRUPTIL, Marc LEROY, Eric LEQUEN, Alain LENOTRE.  
Mme Isabel BEIRENS

**SE 60** : MM. CAMBOU Jacques et PERROTTE Dimitri

**SMOTHD :**

M. CONDAL Valentin, suppléant : BIBERON Benoit

**PLPDMA (prog. Local prévention déchets ménagers) :**

M. CONDAL Valentin

**INGE'OISE (ex ADT SAO) :**

M. BIBERON Benoit, suppléant : CONDAL Valentin

**Commission d'attribution Logement des bailleurs de la commune**

Mme COREIA DANTAS Paola

**Correspondant défense**

M. WALLIEZ Eric

**Collège Anna de Noailles :**

M. ACCARD Cyprien, Mme BOILLON Emmanuelle

Suppléants : Mme LAVRADAS Samia, M. Jérôme CHARPENTIER

**+ Vote du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal**

- ✓ **Délibération 2026-14 :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal, dressé conjointement par le Maire et le comptable public, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**+ Affectation des résultats de 2025 au budget principal**

- ✓ **Délibération 2026-15 :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter et de reprendre les résultats proposés dans le tableau présenté dans la délibération, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**+ Fixation des taxes directes locales pour 2026**

- ✓ **Délibération 2026-16 :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition de taxes locales pour l'année 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59.31 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.20 %.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,77 %

Et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

**+ Adoption du budget primitif 2026 Budget principal**

- ✓ **Délibération 2026-17 :** le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix POUR (M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme

BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER) **et quatre (4) ABSTENTIONS** (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ) adopte le budget 2026 du Budget Principal dont les crédits sont répartis par chapitre conformément au tableau présenté dans la délibération et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### ✚ **Vote du Compte Financier Unique 2025 service eau**

- ✓ **Délibération 2026-18** : le Conseil Municipal, **par vingt (20) voix POUR** (M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ) **et deux (2) ABSTENTIONS** (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO), approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du service eau, dressé conjointement par le Maire et le comptable public, arrête les résultats définitifs tels que résumés dans la délibération et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### ✚ **Affectation des résultats de 2025 au service eau**

- ✓ **Délibération 2026-19** : le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter et de reprendre les résultats proposés dans la délibération et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### ✚ **Redevances et taxes 2026 Budget eau potable**

- ✓ **Délibération 2026-20** : le Conseil Municipal, **par dix-neuf (19) voix POUR** (M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER) **et quatre (4) voix CONTRE** (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ) décide d'augmenter le tarif de l'eau potable, pour la part consommation revenant à la collectivité, de 5 centimes d'euros, dit que le montant de la redevance eau potable pour la part consommation revenant à la collectivité passera de 0.8150€/le m<sup>3</sup> à 0.8650€/le m<sup>3</sup>. Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire

#### ✚ **Adoption du budget primitif 2026 du service eau**

- ✓ **Délibération 2026-21** : le Conseil Municipal, **par dix-neuf (19) voix POUR** (M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER) **et quatre (4) ABSTENTIONS** (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO, M. DEVOOGHT,

Mme LECOCQ), adopte le budget 2026 du service eau dont les crédits sont répartis par chapitre conformément au tableau de la délibération

#### ✚ **Subventions aux associations 2026**

- ✓ **Délibération 2026-22** : le Conseil Municipal, propose d'attribuer une subvention aux différentes associations et organismes publics pour l'année 2026, conformément au tableau annexé à la présente délibération, et dit que les montants indiqués dans le tableau joint seront imputés sur les crédits inscrits à l'article 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – de la section de fonctionnement du budget primitif 2026

#### ✚ **Demande de subvention pour l'étude visant à déterminer les besoins en restauration de la statue Saint Lucien céphalophore**

- ✓ **Délibération 2026-23** : le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de l'étude de restauration de la statue, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et de la DRAC, et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

#### ✚ **Demande d'aides financières pour l'aménagement d'un nouvel espace de jeux dans la cour de récréation de l'école**

- ✓ **Délibération 2026-24** : le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite des aides financières au taux le plus élevé possible auprès de l'état : CAF (Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise), DETR, département de l'Oise, afin de financer une partie des équipements et travaux nécessaires à ce projet estimé à 21 401.23 € HT et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à effectuer toutes démarches administratives à l'exécution de la présente délibération

#### ✚ **Demande d'aides financières pour le renouvellement de canalisation d'eau potable**

- ✓ **Délibération 2026-25** : le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite des aides financières au taux le plus élevé possible auprès de l'état dans le cadre de la DETR/DSIL, département de l'Oise, afin de financer une partie des équipements et travaux nécessaires à ce projet estimé à 55 104 € HT, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à effectuer toutes démarches administratives à l'exécution de la présente délibération

#### ✚ **Acquisition des parcelles AA 170 et AB 147**

- ✓ **Délibération 2026-26** : le Conseil Municipal, **par dix-neuf (19) voix POUR** (M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER) **et quatre (4) ABSTENTIONS** (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ) approuve l'acquisition, par acte administratif, qui sera à recevoir et sera authentifié par le Maire, des parcelles cadastrées section AA n° 170 et section AB n° 147, appartenant à M. Jean-Paul LETOURNEUR et Mme Françoise PICARD dit LETOURNEUR, moyennant un prix de un euro par

mètre carré (1 € / m<sup>2</sup>), soit un montant total de cent cinquante-neuf euros (159 €), et nomme Monsieur ACCARD, Premier Adjoint, afin de représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif. Cet acte sera ensuite transmis au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS aux fins de publication

Le Maire,  
Benoît Biberon

Le Secrétaire de séance,  
Bénédicte BOULNOIS